

Au-delà de ses problèmes personnels, Madame Rachida Tida s'inquiète pour son neveu. Courant décembre, il aurait été victime d'espionnage de la part de sa supérieure. Celle-ci espérait obtenir une nuit avec le jeune homme en récoltant des informations sur sa vie privée. Or, ce dernier envisage de porter plainte. Il a entendu parler, par Madame Rachida Tida, d'une nouvelle loi entrée en vigueur en France le 2 janvier 2013<sup>1</sup>. Celle-ci modifie les peines encourues en cas d'espionnage sur le lieu de travail. L'auteur du délit n'est plus condamné à deux ans d'emprisonnement mais à une année seulement. **Il vous appartient alors de dire si cette nouvelle loi est applicable au litige.**

Enfin, dans le cadre de son travail, Madame Rachida Tida sollicite votre aide concernant une proposition de loi qu'elle veut soumettre au Parlement prochainement. Très engagée en faveur de la protection de l'enfance, elle espère lutter contre la maltraitance des mineurs en installant des caméras de vidéo surveillance dans toutes les crèches de France. Une de ses amies, assistante maternelle, lui fait part de son mécontentement dans la mesure où cette proposition violerait le droit au respect de la vie privée et familiale du personnel. Elle invoque notamment au soutien de ses prétentions l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme. **Perplexe quant à la pertinence de cet argumentaire, Madame Rachida Tida souhaite savoir si l'inconstitutionnalité de la proposition de loi pourra être soulevée lors de la discussion du texte à l'Assemblée nationale.**

<sup>1</sup> Cette loi est le fruit de notre imagination.